République française Département des Hautes-Pyrénées

SOUS PREFECTURE D'ARGELES GAZOST Date de réception de l'AR: 17/10/2023 065-216500025-20231012-DE_030_2023-DE

COMMUNE D'ADE

Séance du 12 octobre 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation : 06/10/2023

13

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.

Présents : 11

Présents : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

Votants: 13

Maryline CARASSUS, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick

LAYERLE, Florence POIZAC.

Pour : 13

Représentés : Didier LOPEZ par Xavier DUPUIS, Sabine

Contre: 0

DAMBAX-RODRIGUES par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO.

Excusés : .

Abstentions: 0

<u>Absents : .</u>
Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Dénomination des voies lotissements Cambidos n°1 et n°2 - DE_030_2023

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'en application de la loi dite "3DS" il a été créé un II à l'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et a clarifié la règle de dénomination des voies privées : le conseil municipal doit procéder à la dénomination des voies privées lorsque celles-ci sont ouvertes à la circulation publique.

Il propose donc de dénommer les voies desservant les lotissements Cambidos n°1 et n°2.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose :

* Rue du Mouret - Parcelle cadastrée AC 81,

* Rue du Montané - Parcelle cadastrée AC 67.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,

Jean-Marc BOYA.

Le secrétaire de séance, Mathilde BOURDIEU Département :

HAUTES PYRENEES

Commune :

Section : AC Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 22/09/2023 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2022 Direction Générale des Finances

Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : TARSES

1, boulevard du Maréchal Juin 8P 693 65000

65000 TARBES tid. 05-62-44-40-40 -fax

edif.hautespyreness@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastra.gouv.fr

